

**Principe**

Quand on parle d'autorité, on a tendance à penser qu'il en existe **une seule et unique**. Pourtant, chacun d'entre nous avons eu l'occasion de **suivre des autorités** qui ne prenaient pas leur pouvoir à la même source. Il est important de les différencier pour en comprendre toutes leurs possibilités, mais également leurs limites...

**Et vous?**

De quelle autorité bénéficiez-vous?

**Voici les trois types d'autorité que l'on peut rencontrer et leurs caractéristiques****Autorité de Statut**

Chacun d'entre nous avons **un rôle à assumer** dans notre environnement. Que l'on soit adulte, enfant, parent, professeur, notre statut nous engage à **nous comporter d'une certaine manière** selon les codes de notre environnement. En contrepartie de ce statut, les autres personnes vont nous « **accorder** » automatiquement un niveau d'autorité.

**Autorité de Compétences**

Tout à chacun, nous avons l'occasion de **vivre des expériences** et **d'acquérir des connaissances** qui nous donnent de la valeur aux yeux de ceux qui ne les ont pas. Ainsi, tout naturellement, dans le but d'évoluer ou de grandir, un enfant va **accorder** une autorité à celui qui lui permettra d'évoluer le plus sereinement possible.

**Autorité de Fonction ou Déléguée**

Selon les moments, il peut arriver qu'il nous soit confiée **une mission précise** ou que nous soyons dans **l'obligation d'en confier** une à une autre personne. Dès lors, pendant tout le déroulement de la mission, un niveau **d'autorité supplémentaire** sera accordé afin de la mener à bien (exemple du grand frère qui doit veiller sur son petit frère).

**Avantages et inconvénients de chaque autorité**

- Plus le statut est « **considéré** » avoir de la valeur, **plus l'autorité sera importante**.
- Les personnes de même statut ne peuvent avoir de cette autorité l'une sur l'autre.
- Si vous ne jouez pas le rôle complet de votre statut, vous risquez de le perdre complètement.
- Certains statuts sont **offerts** naturellement, d'autres doivent être **acquis** (le statut de parent est offert).

- Lorsque l'enfant a acquis la connaissance ou l'expérience demandée, l'autorité disparaît.
- Elle peut être renouvelée si vous accédez à de nouvelles connaissances ou expériences dont l'enfant a besoin.
- Les connaissances ou les expériences acquises doivent être **démontré** afin de bénéficier de l'autorité.

- Cette autorité est limitée à la durée de la mission confiée.
- Elle dépend naturellement d'une autorité supérieure (celui qui a confié la mission)
- Si vous utilisez cette autorité en dehors du cadre de la mission, vous la perdrez également pendant le cadre de la mission.
- Si la personne n'est pas d'accord avec la mission, elle ne vous donnera pas autorité sur elle.